



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE PROMULGATIONS**

#### **Règlement numéro 10-261-19, Règlement numéro 11-407-19, Règlement numéro 11-329-19-33**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le règlement numéro 10-261-19, intitulé : «Règlement concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin d'engager des dépenses et d'octroyer des contrats».

Le Conseil de Ville a également adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, le règlement numéro 11-407-19 intitulé: «Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité», ainsi que le règlement numéro 11-329-19-33, amendant le règlement no 05-329-04 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique sur le territoire de la municipalité, afin de créer l'annexe V et de modifier l'annexe J.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne  
ce 5 décembre 2019

Philippe Lapointe  
Directeur général et greffier